

Stéphane GUSMEROLI
Benoît Laval
Charlotte Dupont
Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse,

Saint Pierre de Chartreuse, le 13 octobre 2014

Monsieur le Maire,

Comme beaucoup de Chartroussins, nous attachons une grande importance à l'activité neige et au ski alpin en particulier, maillon fort de l'activité touristique hivernale, employeur de la saison hivernale, etc...

A ce titre, nous nous intéressons tout particulièrement au fonctionnement du SIVU des remontées mécaniques de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet et à sa situation financière, d'autant que la commune est financièrement solidaire de cette entité juridique.

Malgré les difficultés que le Président du SIVU nous a opposées ces derniers mois, nous sommes parvenus à recueillir des informations précieuses sur cette question : derniers comptes administratifs et budgets, compte-rendus des derniers Conseils syndicaux. A partir de ces différentes sources, nous ne pouvons que constater une situation qui s'aggrave, et nous le regrettons :

- Un déficit d'exploitation d'environ 300.000€ cumulé ces deux dernières années malgré des années normales en terme d'enneigement
- Une ambition de chiffre d'affaire pour le mois de décembre qui laisse penser à un nouveau déficit important en 2014
- De nouveaux emprunts en 2014 pour financer des surcoûts de travaux
- et une forte inquiétude générale sur l'avenir financier du SIVU.

Lors du dernier Conseil syndical du SIVU le 3 octobre, afin de pouvoir payer les salaires de décembre des salariés du SIVU, vous avez fait voter par le Conseil syndical la demande auprès des communes du report du paiement des taxes communales, c'est-à-dire environ 40K€ pour Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Considérant l'impact que ceci pourrait avoir sur les finances communales pour l'année 2014, et considérant que ceci doit absolument être débattu entre tous les conseillers municipaux, nous demandons que le sujet des finances du SIVU soit abordé de façon approfondie lors du prochain Conseil Municipal. A cet effet, nous demandons par le présent courrier l'inscription de ce sujet au chapitre des questions orales* du prochain conseil municipal.

- Concernant la demande de report des taxes communales :
 - Allez-vous présenter prochainement une délibération prévoyant de décaler la taxe communale 2014 sur 2015 ?
 - Pouvez-vous informer les membres du Conseil Municipal des raisons de cette demande de report et plus généralement des difficultés financières du SIVU (inscription des salaires de décembre 2014, économies nécessaires à réaliser sur les prestations comptables, sur le damage des pistes, ...)
 - Quelles mesures sont mises en place pour assurer que les taxes communales seront bien payées en 2015 ? Comptez-vous exiger des garanties et la présentation d'un plan de redressement en contrepartie du report de cette taxe ?
- Concernant la situation financière du SIVU et des conséquences possibles pour notre commune :
 - Pouvez-vous nous présenter la situation financière du SIVU (résultats financiers des deux dernières années, chiffre d'affaire prévisionnel sur la fin de l'année inscrit au budget comparativement aux derniers exercices réalisés, point sur les nouveaux endettements contractés ces deux dernières années, ...) ?
 - Comment comptez-vous informer les acteurs concernés de la situation (les membres du Conseil municipal, les financeurs, les collectivités partenaires, etc.) ?

- Concernant les perspectives pour l'année 2015 et les suivantes ?
 - Que compte faire la commune en tant que représentant majoritaire au SIVU pour sauver la situation et redresser les comptes ?
 - Quel est l'avancement du projet d'ouverture de la gouvernance à la Communauté de Communes et à d'autres partenaires publics (ou privés) ?
 - Pouvez-vous prévoir lors d'une prochaine Commission communale un débat approfondi sur le sujet, dans l'objectif d'élaborer un plan d'actions à la hauteur des enjeux et de la gravité de la situation ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Benoit LAVAL
Conseiller Municipal de Saint Pierre de Chartreuse

* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »